

APERCU DU PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PERMIS DE CHASSER À PARTIR DE 2023

ÉTAPE 1. PRE-INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT

- Renseignements de vos coordonnées
- Impression par vos soins du cerfa généré par le site
- Paiement en ligne
 - Formation 60€ + droits d'inscriptions
 - 46€ pour les majeurs ou 31€ pour les mineurs
- Connaissance des documents à fournir et à envoyer à la FDC



ÉTAPE 2. ENVOI D'UN DOSSIER COMPLET A LA FDC

ATTENTION :
Tout dossier incomplet se verra refusé par les FDC et OFB

Le détail des pièces à fournir sera indiqué sur le site internet



ÉTAPE 3. SUIVI DE DOSSIER PAR MAIL

Une fois le dossier reçu par la FDC, la demande sera traitée et sous réserve que le dossier soit complet. Elle sera validée par la FDC et envoyée à l'OFB pour traitement. Vous recevrez donc toutes les informations nécessaires par mail.



ÉTAPE 4. CONVOCATION EN FORMATION

A condition d'un dossier validé par la FDC et l'OFB (donc complet)

- 1 : une journée de formation théorique et pratique
- 2 : une demi-journée de formation pratique

ATTENTION :
Ces formations sont **obligatoires** et se font au sein de la FDC 35



ÉTAPE 5 : EXAMEN

- Parcours pratique sur le terrain (21 pts)
- Examen théorique sur ordinateur
 - 10 questions dont 1 éliminatoire (10 pts)
- Total sur 31 points
 - Minimum 25 points / 31



VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

